

## Comprendre la volatilité des prix : Comment fonctionnent les marchés ?



Copyright : CC BY-SA 2.0

Loïc Boon  
Août 2013

Pour que la Terre tourne plus **JUSTE** !

**La crise alimentaire mondiale, ayant éclaté en 2007-2008, a vu des milliers de personnes descendre dans les rues. C'est ce qu'on a appelé les « émeutes de la faim ». Celles-ci sont liées à une envolée spectaculaire des prix sur les marchés agricoles. Depuis, les prix n'ont cessé de varier. On parle alors d'une forte volatilité des prix. Cette analyse se penche sur les éléments historiques ayant permis une telle volatilité et éclaire cette dernière en décrivant les mécanismes d'échanges sur les marchés.**

## **Une fluctuation des prix « naturelle »**

Les variations des prix, résultant des mécanismes de l'offre et de la demande, sont intrinsèques aux marchés agricoles. En effet, dans le cadre de ces marchés, on se trouve face à une demande de matières premières agricoles qui ne varie quasiment pas (les aliments sont des biens de première nécessité dont on ne peut se passer). Cette demande rencontre une offre qui au contraire peut varier fortement (en fonction des conditions climatiques par exemple). En économie, on parlera de demande peu élastique et d'offre élastique.

Les écarts entre l'offre et la demande peuvent donc se traduire par une variation de prix importante. Ces fluctuations peuvent être fortement amplifiées quand des logiques de spéculations entrent en jeu. Bien que celles-ci aient toujours existé, elles ont gagné en influence depuis les années 2000, avec l'apparition de « nouveaux spéculateurs ».

Face à ces fluctuations du marché agricole (qu'elles soient « naturelles » ou non), une région donnée, un Etat donné peut se

prémunir en mettant en place différents outils lui permettant de stabiliser les prix, en créant des stocks qui lui permettront d'affronter d'éventuelles pénuries ou en fixant des droits de douanes, pour ne citer que deux exemples. Diverses politiques de libéralisation sont venues mettre à mal ces outils de régulation

### **Les effets négatifs de la libéralisation**

Depuis les années 90, on assiste, sous l'égide de l'OMC, à une libéralisation des politiques agricoles qui se traduit par la limitation des capacités d'intervention et de régulation des Etats afin de stabiliser les prix. C'est notamment le cas de la constitution de stocks. D'autres éléments ayant un impact direct sur la fixation des prix, comme la fixation de taxes à l'importation par exemple, se retrouvent quant à eux drastiquement limités suite à cette libéralisation.

## **Un « marché » aux multiples visages**

Pour comprendre les évolutions qui ont eu lieu sur les marchés agricoles depuis l'entrée en jeu de nouveaux spéculateurs en 2000, il est important de clarifier les différentes formes que peuvent prendre ces marchés.

### **Le marché physique**

Un marché agricole, à la base, est un « marché physique » où se négocie la livraison de produits physiques entre vendeur et acheteur (une tonne de pomme de terre par exemple). Si les marchandises sont directement délivrées, on parle de marché « au comptant », tandis que lorsque la livraison est différée, on parle de marché « différé ». Dans ce cas, le producteur peut donc avoir une garantie

d'un prix fixé avant la récolte et peut prévoir la quantité à produire. L'acheteur spéculé, en espérant que le prix auquel il achète la production sera inférieur au prix qu'il aurait dû déboursé s'il avait dû acheter la production le jour de sa livraison sur le marché comptant<sup>1</sup>. Néanmoins, de nombreux risques subsistent. C'est ce qu'explique une analyse de Stéphane Parmentier portant sur le sujet<sup>2</sup>:

- **« Le risque de contrepartie »** : c'est le risque pour un vendeur (ou un acheteur) que l'acheteur (ou le vendeur) n'honore pas ses engagements au moment venu.
- **Le risque de livraison** : c'est le risque d'une différence entre la date de livraison convenue et la date de livraison réelle.
- **Le risque de qualité** : c'est le risque d'une non correspondance entre la qualité négociée et la qualité effective de la marchandise livrée.
- **Le « risque prix »** : le vendeur prend le risque que le prix de vente de sa production soit plus élevé au moment de la livraison qu'au moment où le contrat est passé avec l'acheteur. Dans ce cas, la différence peut être vue comme un « manque à gagner » pour le vendeur. La sécurité d'une vente différée s'accompagne donc par la possibilité de vendre à un prix moins attractif que celui qu'il pourrait avoir s'il attendait la récolte pour vendre sa production par exemple.

### Un marché à terme pour s'assurer des risques

Pour faire face à ces incertitudes, des marchés dits à terme se sont développés. Au sein de ces marchés, la « chambre de compensation » fait office d'intermédiaire et joue un rôle d'assureur, en se portant garante auprès du vendeur en cas de non-paiement de l'acheteur (et inversement). Le marché à terme permet donc de couvrir

le risque de contrepartie existant sur le marché physique.

Le marché à terme apporte également une sécurité en termes de revenus pour le vendeur, en permettant de couvrir le « risque prix ». Il est important de bien comprendre que cette sécurité n'est possible que parce que le marché à terme est complémentaire au marché physique. Une complémentarité fondée à la base sur une logique de spéculation. C'est ce que démontre l'exemple dans l'encadré.

**Exemple<sup>3</sup>**: Si le vendeur vend une tonne de pommes de terre à 150 euros et que le prix de la tonne est passé à 300 euros au moment de la livraison, celui-ci aura un manque à gagner de 150 euros. Le marché à terme va donc lui permettre de s'assurer contre ce manque à gagner. Pour cela, il prendra une position inverse sur le marché à terme. C'est-à-dire qu'il vendra pour 150 euros une tonne de pommes de terre sur le marché physique mais achètera également une tonne sur le marché à terme.

Selon notre exemple, le vendeur serait perdant sur le marché physique : il ne vend qu'à 150 euros une tonne de pommes de terre alors que d'autres la vendront à 300 euros au comptant. En revanche, il est gagnant sur le marché à terme : il vendra à 300 euros la tonne qu'il avait acheté à seulement 150 euros (gain de 150 euros). Le raisonnement inverse peut être fait en cas de diminution du prix sur le marché physique.

L'exemple cité dans l'encadré met en avant le mécanisme qui permet de s'assurer contre les pertes éventuelles qu'une vente à l'avance pourrait causer. Cependant, en réalité, la valeur des gains réalisés sur l'un des marchés n'est pas parfaitement équivalente à celle des pertes réalisées sur l'autre. Il y aura donc un minimum de risques qui subsisteront.

<sup>1</sup> Stéphane PARMENTIER, Rôles et fonctionnement des marchés à terme agricoles, Gréséa ASBL, 2008, <http://www.gresea.be/spip.php?article470>

<sup>2</sup> Ibidem

<sup>3</sup> Ibidem

Si un recours à ce mécanisme est facilement envisageable dans le cadre de petites sommes, le vendeur ne disposera pas nécessairement des liquidités suffisantes à la sécurisation de sa vente par l'achat d'une position inverse sur le marché à terme dans le cadre de plus grandes sommes. Dit plus simplement, s'il dispose d'une liquidité de 10 000 euro pour acheter à l'avance des matières premières agricoles, il ne dispose pas pour autant des 10 000 euro de liquidité supplémentaires nécessaires pour sécuriser sa vente sur le marché à terme.

### **La spéculation, pourvoyeuse de liquidités**

C'est alors qu'interviennent les spéculateurs qui, en apportant les sommes nécessaires sur les marchés à terme, permettent aux opérateurs de se prémunir contre les risques qui subsistent<sup>4</sup>.

En effet, un acheteur ou un vendeur (un opérateur) peut se tourner vers le spéculateur – qui n'intervient en principe que sur les marchés à terme – en lui transférant une partie des risques en contrepartie de gain réels pour le spéculateur. L'opérateur, abandonne alors une possibilité des gains moyennant un risque inférieur et le spéculateur, quant à lui, pourra faire des gains.

## **La volatilité, dérive des marchés à terme ?**

Certains acteurs émettent l'hypothèse selon laquelle la spéculation sur les marchés à terme, à partir d'un certain stade, deviendrait excessive et provoquerait de ce fait des variations de

<sup>4</sup> Rappel : La valeur des gains réalisés sur le marché à terme n'est pas totalement équivalente à celle réalisée sur le marché physique. Il subsiste donc un risque pour l'opérateur qui doit alors s'assurer par rapport à cette différence subsistant.

prix n'ayant plus rien à voir avec les variations naturelles de prix que l'on observe habituellement sur le marché physique. Cela est dû à l'arrivée de nouveaux acteurs sur les marchés à terme.

### **Un marché à terme perturbé par l'arrivée de nouveaux acteurs**

Depuis les années 2000, la spéculation au niveau des marchés agricoles a fortement évolué : celle-ci répond de moins en moins à des enjeux agricoles et d'alimentation mais davantage à des enjeux propres aux investissements financiers « traditionnels », les spéculateurs considérant l'alimentation comme une marchandise entre les autres<sup>5</sup>.

Avec la crise des « subprimes »<sup>6</sup>, une série de nouveaux spéculateurs (banques d'investissements, fonds de pension, ...) vont se tourner vers les marchés des matières premières, au sein desquels ils spéculeront par exemple, en partie, sur des produits énergétiques et en partie sur des produits agricoles, afin de diversifier les risques qu'ils encourent.

Les matières premières sont alors échangées sur le marché à terme par des parties qui n'ont aucun lien direct avec le marché agricole et qui ne cherchent donc pas à se prémunir contre des risques spécifiques liés à ce dernier. Ces acteurs sont donc dans une pure logique de spéculation.

On mesure l'importance phénoménale de la spéculation financière sur les matières premières lorsque l'on observe le taux de contrats à terme aboutissant à une

<sup>5</sup> CNCD, La complicité des banques belges dans la spéculation sur l'alimentation (2013), p10.

<sup>6</sup> Effondrement du secteur des crédits hypothécaires à la base de la crise bancaire et financière ayant éclaté en 2008

livraison. Au final, moins de 3% des contrats aboutissent effectivement à la livraison d'une marchandise. Les 97 % restants sont revendus par les spéculateurs avant leur date d'expiration<sup>7</sup>.

En agissant de la sorte, les spéculateurs provoquent une situation de hausse des prix en cascade, enclenchant un cercle vicieux : l'augmentation des prix sur le marché à terme déclenche d'abord des petites augmentations des prix sur le marché physique au comptant. « Les vendeurs retardent alors leur vente dans l'attente de nouvelles augmentations des prix sur le marché à terme. L'augmentation des prix sur les marchés physiques entraîne une augmentation des cours à terme, qui provoque encore plus de spéculation, ce qui perpétue le mouvement »<sup>8</sup>.

Ces augmentations ne sont donc pas en lien avec une variation sur le marché physique puisque des prix élevés peuvent se former lors d'une situation de denrées alimentaires abondantes. Les prix sont alors déconnectés de la réalité. Ceci signifie qu'il va y avoir une augmentation de la valeur financière d'un produit sur les marchés financiers qui ne bénéficiera pas directement aux producteurs. Les perspectives de profits des spéculateurs s'accompagnent dès lors de risques réels en termes de sécurité alimentaire pour les pays dépendant fortement de l'importation d'aliments pour leur nourriture, ainsi qu'en termes de revenus pour les producteurs.

<sup>7</sup> Les Notes de la C2A (Commission Agriculture et Alimentation), Financiarisation des marchés agricoles: quels impacts sur la sécurité alimentaire mondiale? (2013), <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Les-Notes-de-la-C2A-N%C2%B013-financiarisation1.pdf>

<sup>8</sup> Olivier DESCHUTTER, La spéculation sur les denrées alimentaires et les crises des prix alimentaires (2010), p5.

## Conclusion

On constate une évolution des activités spéculatives au sein des marchés agricoles. Celles-ci sont de plus en plus déconnectées de la réalité et provoquent une augmentation de la volatilité des prix.

Tout d'abord, cette volatilité est caractérisée par des hausses excessives des prix des matières premières. Ces hausses dites artificielles, influenceront la fixation des prix sur le marché réel. Cette hausse des prix a été déterminée par la spéculation. Elle est exercée par des acteurs n'ayant aucun lien avec le marché physique, et ne bénéficie pas directement aux producteurs. Au contraire, elle affaiblit ces derniers dans leurs capacités d'anticipation.

Cette instabilité peut également être caractérisée par une chute brutale des prix (résultat des bulles spéculatives) qui nuira également aux agriculteurs : ceux-ci, en vendant au prix fixé sur les marchés internationaux, risquent d'être contraints de vendre à perte.

En parallèle, ces fluctuations peuvent directement affecter la population, incapable d'affronter une augmentation brutale du prix des matières premières.

Pour contrebalancer les effets d'une spéculation à outrance, il est donc pertinent de prendre des mesures limitatives en cette matière et par ailleurs, d'autres comme constituer des stocks, etc.<sup>9</sup>

<sup>9</sup> Voir l'analyse en rapport avec ce sujet sur notre site : <http://entraide.be/-Analyses->